

### Au Sommaire

FOCUS MÉTIER du comité

ZOOM sur LE  
PROGRAMME MECANOR

BILAN CAMPAGNE CSJ ME  
2022-2023

OUVERTURE CAMPAGNE CSJ  
2023-2024

PROJET ÉOLIEN  
DIEPPE-LE TRÉPORT

### ÉDITO « Mot du Président Dimitri ROGOFF



**BIENVENUE DANS LA 2<sup>ème</sup> EDITION DE LA NEWSLETTER DU COMITÉ !**

**Nous vous remercions tout d'abord de l'intérêt que vous avez porté à la 1<sup>ère</sup> édition. Nous espérons répondre à vos attentes dans ce nouveau numéro !**

Nous vous rappelons que vos différentes antennes sont à votre disposition pour répondre à vos questions et vous guider dans les démarches administratives. Un fil d'actualité régulier est mis en place sur Facebook.

Je tenais à vous faire part de 3 sujets actuels : Jersey, l'Éolien en Mer et le gasoil.

**Concernant les Iles Anglo Normandes** : nous maintenons un dialogue permanent avec eux. Une commission interrégionale vient d'être créée avec nos voisins bretons pour harmoniser nos positions. L'objectif est toujours le même, conserver nos accès et notre polyvalence dans les eaux de Jersey.

**Contexte Éolien en mer** : C'est en Normandie que se cumule le plus de projets de parcs éoliens offshore avec 5 parcs prévus dans l'espace le plus restreint des façades maritimes françaises. Cela se rajoute aux Brexit, à l'intensification des usages en mer, à la politique environnementale impactante, à la concurrence sur la ressource par les industriels hollandais sur les espèces non soumises à quota, ainsi qu'aux travaux d'artificialisation du littoral. La profession est impactée par le développement de l'éolien offshore dans leurs zones de pêches historiques. La planification à marche forcée continue avec peu de considération de nos activités. Le CRPMEM de Normandie se doit ainsi de suivre au plus près ces dossiers de façon à défendre au maximum les intérêts du pêcheur avec notamment une méthode d'indemnisation maximisée et une minimisation des impacts.

**Un mot sur le « GO »** : l'arrêt prévu des aides d'état au 15 octobre, dans un contexte où le prix continue de grimper, est insoutenable. Nous poussons pour qu'un système de solidarité de filière soit mis en place, pour sortir des aides d'état en allant vers des aides structurelles nous permettant d'ajuster le prix de vente de nos produits en fonction du coût de l'énergie.

Pensez à cliquer sur les mains ✨ pour accéder aux liens de l'article !

Bonne et agréable lecture à toutes et tous. ”

## FOCUS MÉTIER

### Découvrons le métier de Xavier TETARD, responsable du pôle Halieutique.

Issu d'un Master en halieutique et aquaculture, il a été pendant 4 ans observateur des pêches en Normandie de Granville au Tréport. Après 10 ans d'ancienneté au Comité, il devient responsable du pôle Halieutique en janvier 2023.

Il coordonne ainsi une équipe de 7 personnes qui suivent les différentes commissions arts dormants, arts trainants ainsi que la pêche à pied professionnelle.

Par ailleurs il continue à suivre plus particulièrement la pêche à pied professionnelle et les bulots de Manche Est.



**OBJECTIFS** Coordonner l'action du pôle afin de répondre aux enjeux de la profession. Le but est d'assurer une bonne gestion de la ressource halieutique afin de garantir la durabilité des entreprises de pêches. Cet exercice doit se faire en tenant compte des nouveaux enjeux (Brexit, usages en mer, Natura 2000, ...) et en préservant la cohabitation entre les différents métiers de la pêche.

### ZOOM sur le programme MECANOR

#### LA RESSOURCE EN BULOTS S'AFFAIBLIT

Le programme FEAMP « MECANOR<sup>2</sup> » visant à améliorer les connaissances sur les activités de pêche aux casiers en Manche Est s'est terminé en Mars 2023.

Vous trouverez les principaux résultats sur notre site internet :

[www.comite-peches-normandie.fr](http://www.comite-peches-normandie.fr), ainsi qu'une petite vidéo sur la réalisation de l'étude ✨

En conclusion, le stock de géniteur de bulot semble trop faible en Baie de Seine pour que son exploitation soit durable. En Seine Maritime, même si la situation semble meilleure, la biomasse de bulot est en train de baisser. Ce programme a par ailleurs montré que la taille de maturité du bulot en Manche Est se situe entre 55 et 60 mm. Les prochaines discussions viseront à mettre en place des mesures de gestion appropriées notamment au large des 12 milles.





## Bilan Campagne CSJ Manche Est 2022-2023

Une campagne CSJ est jugée positive au regard des volumes débarqués sur tous les gisements, mais marqué par un prix n'ayant pas répondu aux attentes : prix moyen des criées normandes Manche Est = 3.02€.

Il faut cependant retenir des prix élevés pour les 3 premiers mois d'exploitation, y compris dans le Large. Après les fêtes, une baisse importante du prix moyen a été remarquée. Ainsi les objectifs prioritaires du CRPMEM de Normandie sont de travailler sur les points de débarque et la 1<sup>ère</sup> mise en marché. Une feuille de route, pour la commission, sera élaborée avec l'appui de Normandie Fraicheur Mer.

Les perspectives sont très bonnes pour la prochaine campagne en termes de biomasse : 2<sup>ème</sup> meilleure année depuis 30 ans. Cependant, l'IFREMER nous alerte (campagne COMOR 2023) sur une augmentation de la pression de pêche exercée en baie de Seine. Le taux d'exploitation augmente et le reliquat de Coquille saint Jacques est en baisse (plus d'une coquille sur deux capturée lors de la dernière saison).

On note aussi une croissance exceptionnelle qui pourrait conduire des CSJ de 1 an (immature), à atteindre la taille marchande de 11 cm en fin de saison. C'est un élément à prendre en compte pour déterminer la date de fermeture et laisser sur le fond plusieurs classe d'âge.

## CAMPAGNE CSJ 2023-2024

Ouverture à partir du 2 octobre 2023 des 2 zones **Ouest Cotentin LARGE, Ouest Cotentin CÔTE** et des zones **L1 L2 L3 L4 L5** à l'exception du proche extérieur.

**En Manche Est** : 1 seul débarquement par 24h

Semaine 40 : ouverture du lundi 2/10/23 à 00:00 au jeudi 5/10/23 à 24:00 -> 3 DÉBARQUES POSSIBLES

Semaine 41 : ouverture du lundi 9/10/23 à 00:00 au jeudi 12/10/23 à 24:00 -> 3 DÉBARQUES POSSIBLES

Quantités maximales : 1800 Kg bateau <15m - 2000 Kg bateau 15-16m - 2200 Kg bateau >16m

Plus d'information sur notre site Internet en cliquant sur les arrêtés souhaités :

- Arrêtés 172 + 173 OC COTE - Arrêtés 174+175 OC LARGE - Arrêtés 171+178+Bulletin d'information ME

## Projet éolien Dieppe – Le Tréport

**Les enjeux énergétiques au détriment des activités de pêche !**

Suite au GT pêche du 30 août avec l'administration, les CRPMEMs de Normandie et des Hauts-de-France ont dénoncé :

- Une **absence totale de concertation** sur la phase travaux du projet malgré nos demandes répétées et de longue date de prise en compte de la pêche
- Une **présentation à la dernière minute du planning** travaux rendant un dimensionnement pêche très difficile voire impossible
- Une **absence de considération des impacts socio-économiques** engendré par ce planning imposé pour les pêcheurs professionnels et la filière aval
- Des **incertitudes quant aux capacités de pêche en phase d'exploitation** : ensouillage jugé difficile voire impossible dans certains endroits selon le porteur
- L'**absence de considération** à notre demande justifiée de **décaler d'un an la phase travaux** pour assurer enfin une concertation, un dimensionnement et la préparation de mesures de réduction et de compensation des activités de pêche.

Le porteur de projet présentera son planning travaux à la pêche. Les Comités travaillent sur des mesures de réduction et de compensation des impacts. Des réunions seront organisées avec la profession pour valider ces mesures.



## A NE PAS MANQUER !

### DATES DEMANDE DE LICENCE

- Art Dormants – phase 1 : 8/09 au 8/10/23
- AA Crevettes grise : 1<sup>er</sup> au 30/11/23
- AA Sole/Plie : 1<sup>er</sup> au 31/12/23

**+ d'informations auprès de  
VOTRE ANTENNE**

### PAROLE DU PECHEUR : interview de Ludovic THIEULENT

Suite à la modification sans préavis du planning des travaux du Parc éolien de Courseulles par l'industriel EDF, Ludovic THIEULENT, armateur du bateau le Maximum, nous fait partager sa voix à travers cette vidéo -->

